

Section Laboratoires

ATTESTATION D'ACCREDITATION**ACCREDITATION CERTIFICATE****N° 1-1762 rév. 7**

Le Comité Français d'Accréditation (Cofrac) atteste que :
The French Committee for Accreditation (Cofrac) certifies that :

EFFECTIS FRANCE
N° SIREN : 490550712

Satisfait aux exigences de la norme **NF EN ISO/IEC 17025 : 2017**
Fulfils the requirements of the standard

et aux règles d'application du Cofrac pour les activités d'analyses/essais/étalonnages en :
and Cofrac rules of application for the activities of testing/calibration in :

**BATIMENT ET GENIE CIVIL / PRODUITS DE CONSTRUCTION SOUMIS A DES ESSAIS AU FEU -
DECISION N°768/2008/CE**
*BUILDING AND CIVIL ENGINEERING / CONSTRUCTION PRODUCTS SUBJECT TO FIRE TESTING -
DECISION No 768/2008/EC*

réalisées par / *performed by :*

Laboratoire EFFECTIS France
Voie Romaine
57280 MAIZIERES-LES-METZ

et précisément décrites dans l'annexe technique jointe
and precisely described in the attached technical appendix

L'accréditation suivant la norme internationale homologuée NF EN ISO/IEC 17025 est la preuve de la compétence technique du laboratoire dans un domaine d'activités clairement défini et du bon fonctionnement dans ce laboratoire d'un système de management adapté (cf. communiqué conjoint ISO-ILAC-IAF en vigueur disponible sur le site internet du Cofrac www.cofrac.fr)

Accreditation in accordance with the recognised international standard NF EN ISO/IEC 17025 demonstrates the technical competence of the laboratory for a defined scope and the proper operation in this laboratory of an appropriate management system (see current Joint ISO-ILAC-IAF Communiqué available on Cofrac web site www.cofrac.fr).

Le Cofrac est signataire de l'accord multilatéral d'EA pour l'accréditation, pour les activités objets de la présente attestation.

Cofrac is signatory of the European co-operation for Accreditation (EA) Multilateral Agreement for accreditation for the activities covered by this certificate.

Date de prise d'effet / *granting date* : **01/02/2023**
Date de fin de validité / *expiry date* : **31/01/2028**

Pour le Directeur Général et par délégation
On behalf of the General Director

Le Responsable du Pôle Bâtiment-Electricité,
Pole manager - Building-Electricity,

Kerno MOUTARD

La présente attestation n'est valide qu'accompagnée de l'annexe technique.

This certificate is only valid if associated with the technical appendix.

L'accréditation peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment. Pour une utilisation appropriée, la portée de l'accréditation et sa validité doivent être vérifiées sur le site internet du Cofrac (www.cofrac.fr).

The accreditation can be suspended, modified or withdrawn at any time. For a proper use, the scope of accreditation and its validity should be checked on the Cofrac website (www.cofrac.fr).

Cette attestation annule et remplace l'attestation N° 1-1762 Rév 6.

This certificate cancels and replaces the certificate N° 1-1762 [Rév 6](#).

Seul le texte en français peut engager la responsabilité du Cofrac.

The Cofrac's liability applies only to the french text.

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS

Tél. : +33 (0)1 44 68 82 20 – Fax : 33 (0)1 44 68 82 21

Siret : 397 879 487 00031

www.cofrac.fr

ANNEXE TECHNIQUE

à l'attestation N° 1-1762 rév. 7

L'accréditation concerne les prestations réalisées par :

Laboratoire EFECTIS France
Voie Romaine
57280 MAIZIERES-LES-METZ

Dans son unité technique :

- Laboratoire de Maizières-les-Metz

Elle porte sur : voir pages suivantes

(1) RPC : Evaluation et vérification de la constance des performances des produits de construction (système 3, selon règlement n°568/2014/UE modifiant le RPC n°305/2011/UE).

(1) Essai permettant la notification sur une spécification technique harmonisée

Seules les méthodes d'essais identifiées dans le(s) tableau(x) précédent(s) sont couvertes par l'accréditation. Les spécifications techniques harmonisées appelant certains de ces essais sont indiquées en dernière colonne et sont citées à titre indicatif dans le cadre du règlement européen n°305/2011/UE (RPC) relatif à la mise sur le marché des produits de construction.

NOTE : la présente portée d'accréditation exprime la reconnaissance de compétence de l'organisme vis-à-vis des exigences applicables aux organismes notifiés mais n'acte pas la notification effective de l'organisme qui reste de la responsabilité exclusive de l'autorité notifiante.

Portée flexible FLEX2 : Le laboratoire est reconnu compétent pour adopter toute méthode reconnue dans le domaine couvert par la portée générale.

Portée générale 77-4 :

BATIMENT ET GENIE CIVIL / Produits de construction soumis à des essais au feu Essais de résistance au feu (77-4) # DECISION N°768/2008/CE-RPC (UE 305/2011) – LAB REF 33						
N°	Objet	Nature de l'essai	Caractéristique mesurée ou recherchée	Principe de la méthode	RPC ⁽¹⁾	Spécification technique harmonisée
1	Éléments de construction	Détermination de la contribution apportée par les systèmes de protection contre le feu à la résistance au feu des éléments de construction	Capacité Portante Courbes de Température de référence Isolation Thermique Temps d'exposition limite	Exposition de produits de protection appliqués à un élément de construction porteur à des conditions de chaleur, de pression définie et de contrainte mécanique		
2	Éléments non porteurs (compartimentage)	Évaluation de la résistance au feu	Étanchéité au feu : – <i>Inflammation du tampon de coton</i> – <i>Inflammation des fumées et gaz par la flamme pilote</i> – <i>Passage du calibre d'ouverture</i> – <i>Inflammation soutenue</i> – <i>Jet de lance incendie</i> Isolation thermique Rayonnement Transmis Résistance à l'impact Débit de fuite Capacité à la fermeture	Exposition d'un élément de construction non-porteur à des conditions de chaleur et de pression définies		Voir portée détaillée

BATIMENT ET GENIE CIVIL / Produits de construction soumis à des essais au feu
Essais de résistance au feu (77-4)
DECISION N°768/2008/CE-RPC (UE 305/2011) – LAB REF 33

N°	Objet	Nature de l'essai	Caractéristique mesurée ou recherchée	Principe de la méthode	RPC ⁽¹⁾	Spécification technique harmonisée
3	Éléments porteurs	Évaluation de la résistance au feu	Capacité portante : – Déplacement ou contraction verticale – Vitesse de déplacement ou de contraction verticale Étanchéité au feu : – Inflammation du tampon de coton – Inflammation des fumées et gaz par la flamme pilote – Passage du calibre d'ouverture – Inflammation soutenue – Jet de lance incendie Isolation thermique Rayonnement transmis Résistance à l'impact	Exposition d'un élément de construction porteur à des conditions de chaleur, de pression définie et de contrainte mécanique		Voir portée détaillée
4	Installations de service	Évaluation de la résistance au feu	Étanchéité au feu : – Inflammation du tampon de coton – Inflammation des fumées et gaz par la flamme pilote – Passage du calibre d'ouverture – Inflammation soutenue – Débit de fuite – Jet de lance incendie Isolation thermique Débit de fuite Rayonnement transmis	Exposition d'un élément de construction à des conditions de chaleur et de pression définies		
5	Systèmes pour le contrôle des fumées et de la chaleur	Évaluation de l'aptitude de fonctionnement	Débit d'extraction Surface géométrique Temps de fonctionnement Résistance à la chaleur Étanchéité au feu	Exposition à des conditions de chaleur et de pression définies		/

BATIMENT ET GENIE CIVIL / Produits de construction soumis à des essais au feu
Essais de résistance au feu (77-4)
DECISION N°768/2008/CE-RPC (UE 305/2011) – LAB REF 33

N°	Objet	Nature de l'essai	Caractéristique mesurée ou recherchée	Principe de la méthode	RPC ⁽¹⁾	Spécification technique harmonisée
6	Unités de stockage en lieu sûr	Déterminer la capacité à protéger des contenus sensibles contre les effets d'un incendie	Élévation de température Taux d'humidité de l'air	Exposition à des conditions de chaleur définies ainsi que résistance aux chocs		/
7	Éléments de navire	Évaluation de la résistance au feu	Capacité portante : – <i>Déplacement ou contraction verticale</i> – <i>Vitesse de déplacement ou de contraction verticale</i> Intégrité - Étanchéité au feu : – <i>Inflammation du tampon de coton</i> – <i>Passage du calibre d'ouverture</i> – <i>Inflammation soutenue</i> Isolation thermique Rayonnement transmis	Exposition à des conditions de chaleur, de pression définie et de contrainte mécanique en fonction de l'élément		/
8	Produits et équipements selon spécifications d'entreprise	Qualification des produits et équipements vis-à-vis de l'incendie	Capacité portante : – <i>Déplacement ou contraction verticale</i> – <i>Vitesse de déplacement ou de contraction verticale</i> Intégrité - Étanchéité au feu : – <i>Inflammation du tampon de coton</i> – <i>Passage du calibre d'ouverture</i> – <i>Inflammation soutenue</i> – <i>Débit de fuite</i> Isolation thermique Rayonnement Transmis Débit de fuite Capacité à la fermeture Fonctionnalité électrique	Exposition à des conditions de chaleur, de pression définie et sous-alimentation électrique en fonction de l'élément		/

Portée flexible FLEX1 : le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les essais en suivant les méthodes référencées et leurs révisions ultérieures

BATIMENT ET GENIE CIVIL / Produits de construction soumis à des essais au feu Essais de résistance au feu (77-4)				
Objet	Caractéristique mesurée ou recherchée	Principe de la méthode	Référence de la méthode	Lieu de réalisation
Eléments porteurs	Capacité portante : – <i>Déplacement ou contraction verticale</i> – <i>Vitesse de déplacement ou de contraction verticale</i> Étanchéité au feu : – <i>Inflammation du tampon de coton</i> – <i>Inflammation des fumées et gaz par la flamme pilote</i> – <i>Passage du calibre d'ouverture</i> – <i>Inflammation soutenue</i> – <i>Jet de lance incendie</i> Isolation thermique Rayonnement transmis Résistance à l'impact	Exposition d'un élément de construction porteur à des conditions de chaleur, de pression définie et de contrainte mécanique	Decree 03/08/99 - Annexe 1 + CETU Guide Annexe 4	Site client
Membranes de protection horizontales	Capacité portante Courbes de température de référence Isolation thermique Temps d'exposition limite	Exposition de produits de protection appliqués à un élément de construction porteur à des conditions de chaleur, de pression définie et de contrainte mécanique	EN 13381-1	
Membranes de protection verticales			EN 13381-2	
Protection appliquée aux éléments en béton			EN 13381-3	
Produits de protection appliqués sur une structure en acier			EN 13381-4	
Protection appliquée aux dalles mixtes béton/tôle d'acier profilé			EN 13381-5	
Protection appliquée aux poteaux métalliques creux remplis de béton			EN 13381-6	
Protection appliquée aux éléments en bois			ENV 13381-7	
Protection réactive appliquée aux éléments en acier			EN 13381-8	
Protection appliquée aux poutres alvéolaires en acier			EN 13381-9	

BATIMENT ET GENIE CIVIL / Produits de construction soumis à des essais au feu
Essais de résistance au feu (77-4)

Objet	Caractéristique mesurée ou recherchée	Principe de la méthode	Référence de la méthode	Lieu de réalisation
Conduits (de ventilation)	Étanchéité au feu : –Inflammation du tampon de coton –Inflammation des fumées et gaz par la flamme pilote –Passage du calibre d'ouverture –Inflammation soutenue –Débit de fuite –Jet de lance incendie Isolation thermique Débit de fuite Rayonnement transmis	Exposition d'un élément de construction à des conditions de chaleur et de pression définies	EN 1366-1	Site client
Clapets résistant au feu			EN 1366-2	
Calfeutrements de trémies			EN 1366-3	
Calfeutrements de trémies			FPR EN 1366-3	
Calfeutrements de joints linéaires			EN 1366-4	
Gaines pour installation technique			EN 1366-5	
Conduits d'extraction de fumées			EN 1366-8	
Conduits d'extraction de fumée relatifs à un seul compartiment			EN 1366-9	
Volets de désenfumage			EN 1366-10	
Systèmes de protection incendie pour les systèmes de câbles et composants associés			EN 1366-11	
Barrière résistante au feu non mécanique pour les conduits de ventilation			EN 1366-12	
Câbles électriques non protégés (Classification P)			EN 50577	

Portée flexible FLEX1 : le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les essais en suivant les méthodes référencées et leurs révisions ultérieures

BATIMENT ET GENIE CIVIL / Produits de construction soumis à des essais au feu Essais de résistance au feu (77-4) # DECISION N°768/2008/CE-RPC (UE 305/2011) – LAB REF 33						
Objet		Nature de l'essai	Caractéristique mesurée ou recherchée	Principe de la méthode	Référence de la méthode	Lieu de réalisation
Eléments non porteurs (compartimentage)	Murs	Evaluation de la résistance au feu	Etanchéité au feu : – Inflammation du tampon de coton – Inflammation des fumées et gaz par la flamme pilote – Passage du calibre d'ouverture – Inflammation soutenue – Jet de lance incendie Isolation thermique Rayonnement Transmis Résistance à l'impact Débit de fuite Capacité à la fermeture	Exposition d'un élément de construction non-porteur à des conditions de chaleur et de pression définies	EN 1364-1	Site client
	Façades rideaux - Configuration en grandeur réelle				EN 1364-3	
	Portes, fermetures et fenêtres				EN 1634-1	
	Cloisons				BS 476-22- Chap.5	
	Fermetures avec isolation thermique totale				BS 476-22- Chap.6	
	Fermetures sans isolation thermique				BS 476-22- Chap.8	
Ecrans de cantonnements		Evaluation de l'aptitude de fonctionnement	Débit d'extraction Surface géométrique Temps de fonctionnement Résistance à la chaleur Etanchéité au feu	Exposition à des conditions de chaleur et de pression définies	EN 12101-1- Annexe D	

Accréditation rendue obligatoire dans le cadre réglementaire français précisé par le texte cité en référence dans le document Cofrac LAB INF 99 disponible sur www.cofrac.fr

Date de prise d'effet : **01/02/2023** Date de fin de validité : **31/01/2028**

Cette annexe technique annule et remplace l'annexe technique 1-1762 Rév. 6.

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS

Tél. : +33 (0)1 44 68 82 20 – Fax : 33 (0)1 44 68 82 21 Siret : 397 879 487 00031

www.cofrac.fr